

INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Offre n° 0063230601075258

Publiée le 24/08/2023

Synthèse de l'offre

Employeur : COMBRAILLES SIOULE ET MORGE

21-23 rue victor mazuel

63410 Manzat

Site web de l'employeur : <http://combrailles-sioule-morge.fr>

Lieu de travail : Manzat

Poste à pourvoir le : 01/01/2024

Date limite de candidature : 23/10/2023

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Urbanisme, aménagement et action foncière > Droit des sols et information géographique

Grade(s) recherché(s) : Adjoint adm. principal de 1ère classe

Adjoint adm. principal de 2ème classe

Adjoint administratif

Rédacteur

Rédacteur principal de 1ère classe

Métier(s) : [Instructeur ou instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme](#)

Ouvert aux contractuels : Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Expérience souhaitée : Confirmé

Descriptif de l'emploi :

Cadre statutaire : B / C

Filière : Administrative ou technique

Cadre d'emplois : Rédacteurs ou techniciens territoriaux / Adjoints administratifs

Poste à temps complet (35 heures hebdomadaires)

Rattachement hiérarchique : Directeur des Services de la Communauté de Communes

Recrutement par voie de mutation, ou à défaut en CDD d'un an renouvelable.

Expérience souhaitée : au moins deux ans.

Rémunération en fonction des qualifications et de l'expérience, avec possibilité d'un régime indemnitaire.

Adhésion au CNAS.

Poste à pourvoir : Prise de poste souhaitée au 1er janvier 2024.

Missions / conditions d'exercice :

* Instruit tous les types de déclarations et demandes d'autorisation en matière d'urbanisme avec prise en charge de la totalité des phases et tâches de l'instruction :

-

- Examen de la recevabilité des dossiers au regard du droit (vérifier la conformité de la demande, la pertinence technique, économique et environnementale des éléments du projet)

- Suivi et organisation de l'instruction technique des demandes d'autorisation d'urbanisme dans le respect des procédures et des délais réglementaires

- Concertation avec les contributeurs externes à la décision (services de l'Etat, gestionnaires de réseaux, ...)

- Visite sur site si besoin pour assoir la proposition de décision

- Synthèse et rédaction d'une proposition de décision

- Enregistrement des données d'ordre statistique et fiscal pour transmission aux organismes compétents

-Archivage des dossiers

- Contribution aux réflexions relatives à l'amélioration du service rendu

- Participation aux réflexions sur l'amélioration des règlements d'urbanisme

* Accueil, information et conseil des pétitionnaires et des élus, formation des agents :

- Développe une relation de proximité avec les collectivités, les élus et le public. - Forme les nouveaux agents en mairie, interlocuteurs en matière d'urbanisme, soit en réunions organisées dans les locaux de la Communauté de Communes, soit in situ.

Profils recherchés :

Dans le cadre du déploiement de l'ingénierie territoriale, la Communauté de Communes " Combrailles, Sioule et Morge " apporte une offre de service mutualisé sur la gestion des autorisations du droit des sols, à destination des communes. Dans ce cadre, l'instructeur aura en charge les demandes d'autorisation d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'urbanisme.

Compétences attendues pour l'exercice des fonctions

* Savoir :

- Connaissance du fonctionnement et de l'organisation des collectivités, ainsi que des organismes extérieurs connexes à l'activité

- Droit de l'urbanisme

- Droit de l'environnement
- Logiciel de système d'information géographique (SIG)
- Logiciel spécifique d'instruction du droit des sols (Next'Ads)
- Code de la construction et de l'habitat
- Règles d'aménagement et d'urbanisme
- Cartes communales, RNU, PLU, plans de construction, cadastre
- Principes de l'intégration paysagère et de la qualité architecturale des projets
- * Savoir-faire :
 - Commenter des documents : plans, projets, rapports techniques
 - Analyser et synthétiser des informations techniques
 - Avoir des capacités rédactionnelles
 - Formuler des avis et rédiger des rapports d'aide à la décision
 - Exploiter l'information géographique et cadastrale disponible sur SIG
 - Analyser et interpréter des documents d'urbanisme et leur règlement
 - Vérifier la conformité des demandes d'autorisation du droit des sols
 - Veiller au respect des règles d'accessibilité
 - Suivre l'évolution de la réglementation
 - Délivrer les autorisations et certificats d'urbanisme
 - Rédiger des actes de procédure et des décisions administratives
 - Maîtrise des outils informatiques
 - Travailler en transversalité
- * Savoir-être :
 - Adaptabilité, disponibilité
 - Aptitude relationnelle
 - Discrétion
 - Esprit de synthèse et d'analyse
 - Autonomie
 - Aptitude à communiquer
 - Rigueur

Contact

Contact : 0473869919

Informations complémentaires :

Adresser lettre de motivation manuscrite et CV, avant le : 15 juillet 2023
à Monsieur le Président de Combrailles, Sioule et Morge ☐ 21-23 Rue Victor Mazuel 63 410 MANZAT, ou
par mail à : direction-rh@comcom-csm.fr

Pour tout renseignement : contacter Monsieur Sébastien LEVITRE, Directeur Général des Services ou
Madame Peggy MAZEYRAT, Directrice générale Adjointe au 04 73 86 99 19 ou par mail à : direction-rh@comcom-csm.fr

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o063230601075258-instructeur-autorisations-urbanisme>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.